

Fraternité

Note d'information du SIE



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RECHERCHE

INNOVATION

22.09 NOVEMBRE

Entre 2008 et 2014, les profils des bacheliers entrés dans les principales formations de l'enseignement supérieur directement après leur baccalauréat ont évolué. Ils sont plus souvent titulaires d'un baccalauréat avec mention (31 % de mentions «Bien» ou «Très Bien» en 2014 contre 19% en 2008) et d'un baccalauréat professionnel (13% en 2014 contre 8% en 2008).

La mise en place de la plateforme APB a amélioré la qualité de l'orientation : les bacheliers 2014 sont plus fréquemment inscrits dans la formation qu'ils souhaitaient (93% en 2014 contre 88% en 2008). Ils se déclarent aussi plus souvent satisfaits de leur première année d'études que les bacheliers 2008 même si leurs résultats sont un peu moins bons. Les bacheliers 2014 sortis

de l'enseignement supérieur au cours des six années suivant leur baccalauréat sont un peu plus souvent titulaires d'un diplôme que les bacheliers 2008 (80 % contre 78%). Quelle que soit la cohorte, un peu moins d'un tiers d'entre eux (29%) ont quitté l'enseignement supérieur avec un diplôme de niveau bac + 5.

En accord avec leurs plus fortes ambitions déclarées d'obtenir un diplôme de niveau bac+5, les bacheliers 2014 suivent plus fréquemment une septième année d'études que les bacheliers 2008 (29% contre 20%) pour atteindre cet objectif.

Les bacheliers 2008 et 2014 : une comparaison en termes de caractéristiques, de diplomation et de poursuite d'études

Cette étude présente les principales évolutions entre les cohortes de bacheliers 2008 et 2014 avant poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur suite à l'obtention de leur baccalauréat, dans un premier temps lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur, et dans un second temps après six années d'études (Source).

Entre 2008 et 2014, plusieurs réformes ont modifié l'accès et l'organisation des études dans l'enseignement supérieur. La réforme du baccalauréat professionnel de 2009, réduisant de 4 à 3 ans la voie professionnelle au lycée, a favorisé la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur des bacheliers professionnels. En 2009, la mise en place de la plateforme d'affectation dans l'enseignement supérieur Admission Post-Bac (APB, remplacée par ParcourSup depuis 2018) a sensiblement modifié les conditions d'orientation après le baccalauréat, en centralisant et en simplifiant les procédures. Enfin, entre les rentrées 2008 et 2014, les diplômes de licence, licence professionnelle et master ont pris une place plus importante; en partie du fait de la réforme Licence-Master-Doctorat, dont les textes fondateurs sont parus en 2002, mais dont l'application dans les établissements s'est organisée très progressivement.

Une forte hausse du nombre de bacheliers professionnels accueillis dans l'enseignement supérieur

La réforme du baccalauréat professionnel a d'abord entraîné une forte hausse du nombre de candidats, et in fine du nombre d'admis au baccalauréat professionnel. Ils sont passés de 103 000 en 2008 à 191 000 en 2014. Cette réforme a aussi favorisé la poursuite d'études des bacheliers professionnels. Leur taux de poursuite après le baccalauréat est passé de 51 % en 2008 à 60 % en 2014. Malgré cette hausse sensible, ce taux reste

TABLEAU 1 - Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur directement après le baccalauréat selon le type de baccalauréat (en %)

	Panel 2014	Panel 2008
Bacheliers généraux	97	97
Bacheliers technologiques	88	88
Bacheliers professionnels	60	51
Ensemble	84	86
Ensemble (taux 2014 appliqués à structure 2008)	87	

Lecture: Parmi les bacheliers professionnels 2014, 60 % se sont inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur après leur baccalauréat. Cette part était de 51 % parmi les bacheliers 2008.

Champ: France métropolitaine + DROM. Bacheliers 2008 et 2014.

Source: MESR-SIES, Panels de bacheliers 2008 et 2014.

TABLEAU 2 - Profils scolaires des bacheliers 2008 et 2014 entrés dans l'enseignement supérieur directement après le baccalauréat (en %)

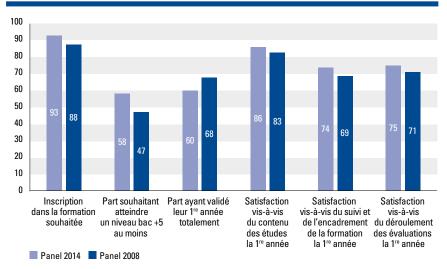
		Panel 2014	Panel 2008
0/: 1	Bacheliers généraux	67	67
Série du baccalauréat	Bacheliers technologiques	20	25
Daccaraureat	Bacheliers professionnels	13	8
M	Bacheliers mention Bien/Très bien	31	19
Mention au baccalauréat	Bacheliers mention Assez bien	32	30
	Bacheliers mention Passable/2nd groupe	37	51
Retard	Ayant connu au moins un redoublement dans les études secondaires	21	30

Lecture : Parmi les bacheliers 2014 inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur après leur baccalauréat, 13 % sont des bacheliers professionnels. Cette part était de 8 % parmi les bacheliers 2008.

Champ : France métropolitaine + DROM. Bacheliers 2008 et 2014 inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur après leur baccalauréat.

. Source : MESR-SIES, Panels de bacheliers 2008 et 2014.

FIGURE 1 - Souhaits et satisfactions des bacheliers 2008 et 2014 lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur et réussite en 1^{re} année (en %)



Lecture : Parmi les bacheliers 2014, 93 % se sont inscrits dans la formation qu'ils souhaitent directement après le baccalauréat. Cette part était de 88 % pour les bacheliers 2008.

Champ : France métropolitaine + DROM. Bacheliers 2008 et 2014 inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur après leur baccalauréat.

Source : MESR-SIES, Panels de bacheliers 2008 et 2014.

très inférieur à ceux des bacheliers technologiques (88%) et des bacheliers généraux (97%) (*Tableau 1*).

Globalement, parmi les bacheliers 2008, 86 % s'étaient inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur directement après leur baccalauréat. Pour les bacheliers 2014, cette proportion s'élève à 84 %. Cette baisse de deux points est entièrement imputable à la plus forte proportion de bacheliers professionnels parmi les bacheliers en 2014 qu'en 2008 (30 % contre 20 %). À structure constante, c'est-à-dire en utilisant la répartition par série de baccalauréat des bacheliers 2008 pour calculer le taux de poursuite d'études des bacheliers 2014, le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2014 directement après le baccalauréat serait de 87 %, soit 1 point de plus que celui des bacheliers 2008 (détail de la méthode disponible en annexe 1).

La forte hausse du nombre de bacheliers professionnels, combinée à l'augmentation de leur taux de poursuite d'études supérieures, conduit à une progression de 5 points, entre les deux cohortes, de la part de bacheliers professionnels dans l'ensemble des bacheliers poursuivant leurs études supérieures directement après le baccalauréat (13 % pour la cohorte 2014). Cette hausse se fait au détriment des bacheliers technologiques dont la part perd 5 points (20 % pour la cohorte 2014 - *Tableau 2*).

La structure des bacheliers entrant directement dans l'enseignement supérieur a également fortement évolué, entre 2008 et 2014, en terme de mention obtenue au baccalauréat. La proportion de bacheliers ayant obtenu une mention «Bien» et «Très Bien» a augmenté de 12 points (31 % en 2014), celle de bacheliers ayant obtenu une mention «Assez Bien» a également progressé

(+2 points; 32 %), en contrepartie celle de bacheliers n'ayant pas obtenu de mention (37 %) a diminué de 14 points (*Annexe 2*). Ces écarts s'expliquent par l'augmentation de 10 points de la part, dans l'ensemble des bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur, de ceux ayant obtenu une mention au baccalauréat (36 % en 2008 contre 46 % en 2014). La progression la plus importante concerne les bacheliers technologiques : un quart d'entre eux avaient obtenu une mention en 2008 et 42 % en 2014.

Parmi les bacheliers poursuivant leurs études, la part d'étudiants « en retard », de 21 % en 2014, a diminué de 9 points entre 2008 et 2014. Cette baisse est de 10 points pour les bacheliers généraux (11 % en 2014) et technologiques (37 % en 2014). La part de bacheliers professionnels entrant « en retard » en études supérieures (51 % en 2014) a, quant à elle, augmenté de 6 points sur la période.

Les profils scolaires des bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur directement après leur baccalauréat s'avèrent donc meilleurs que ceux des bacheliers 2008 dans la même situation.

Des bacheliers 2014 plus satisfaits de leur orientation mais qui obtiennent de moins bons résultats en première année

La mise en place de la plateforme d'admission APB en 2009 a permis de simplifier le processus d'orientation. De fait, les bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur directement après le baccalauréat sont relativement plus nombreux que ceux de 2008 à s'être inscrit dans la filière souhaitée (93 % contre 88 %), quelles que soient la série de baccalauréat obtenu ou la formation suivie (Figure 1). Des différences importantes apparaissent selon la mention au baccalauréat. Les bacheliers 2014 n'ayant pas obtenu de mention sont bien plus souvent satisfaits de leur orientation que les bacheliers 2008 (90 % en 2014, +7 points). L'écart est moins important, mais toujours à la faveur des bacheliers 2014 pour ceux ayant obtenu une mention (93 % pour les mentions «Assez bien», +2 points; 96% pour les mentions «Bien» ou «Très bien», +1 point).

Les bacheliers 2014 sont également plus satisfaits de leur première année d'études que les bacheliers 2008, aussi bien vis-à-vis du contenu des études, où 3 points séparent les deux cohortes, que du suivi et de l'encadrement de la formation (+5 points), que du déroulement des évaluations (+4 points). Cette hausse de satisfaction se retrouve, là encore, quelles que soient la série et la mention du baccalauréat obtenu, ou la formation suivie. Dans les deux cohortes, ce sont les bacheliers généraux, les bacheliers ayant obtenu une mention «Bien» ou «Très Bien» et ceux qui se sont inscrits en CPGE directement après le baccalauréat qui sont les plus satisfaits de leur formation. Les bacheliers 2014 qui poursuivent leurs études s'avèrent aussi plus ambitieux. Ils sont 58 % à souhaiter atteindre un niveau bac +5 contre 47 % des bacheliers 2008. Parmi les bacheliers professionnels s'étant inscrits dans l'enseignement supérieur après le baccalauréat, la part de ceux souhaitant atteindre un bac +5 a même doublé entre le panel 2008 (7 %) et le panel 2014 (14%). La mise en place du continuum Licence-Master-Doctorat (LMD) qui s'inscrit dans le processus de Bologne, a sans doute joué un rôle décisif dans la volonté des étudiants d'atteindre un niveau bac +5.

Cependant, la part d'étudiants ayant validé totalement leur 1re année d'études un an après leur baccalauréat est plus faible parmi les bacheliers 2014 (60 %) que pour les bacheliers 2008 (68 %). Cette baisse est nettement moins prononcée pour les bacheliers généraux, qui sont 64%, à la session 2014, à valider totalement leur 1re année d'études en un an contre 66 % pour les bacheliers 2008. La différence de réussite en 1re année entre les deux cohortes est élevée pour les bacheliers technologiques (54 % pour les bacheliers 2014, -18 points par rapport aux bacheliers 2008) et encore plus pour les bacheliers professionnels (52 %, -23 points). C'est d'ailleurs en BTS, filière où s'inscrivent près des trois quarts des bacheliers professionnels qui poursuivent des études supérieures (74 % en 2014), que la part d'étudiants ayant validé totalement leur 1^{re} année a le plus baissé (62 % pour la cohorte 2014, -22 points), en lien sans doute avec un accueil plus fréquent de bacheliers professionnels (Annexe 3). En effet, entre 2008 et 2014, la part des

bacheliers professionnels dans cette filière a progressé de 15 points. Elle s'établit à 43 % en 2014 et est supérieure à celle des bacheliers technologiques (38 %).

La réussite en 1^{re} année est aussi plus faible (-8 points) en 2014 qu'en 2008 en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE, 79%) et en Diplôme Universitaire de Technologie (DUT, 72%). Elle progresse de 11 points en licence (53%), filière où, en 2008 comme en 2014, 85% des bacheliers sont titulaires d'un baccalauréat général mais où la part de bacheliers avec mention «Bien» ou «Très Bien» a moins augmenté qu'en moyenne (+8 points contre + 12 points en moyenne).

Les bacheliers 2014 sortis de l'enseignement supérieur sont un peu plus diplômés que ceux de 2008

Les bacheliers 2014 sortis de l'enseignement supérieur au plus tard après six années d'études ont obtenu un diplôme un peu plus fréquemment (80 %) que les bacheliers 2008 dans la même situation (78 %) (Figure 2). Ces taux de diplômés parmi les sortants atteignent respectivement 90 % et 85 % pour les bacheliers généraux et sont de 93 % et 89 % pour les bacheliers ayant obtenu une mention «Bien » ou «Très Bien » (Annexe 4). Ils sont sensiblement moins élevés mais en progression entre les deux cohortes pour les bacheliers technologiques (80 % en 2014, +4 points) et professionnels (54 %, +2 points).

Par ailleurs, le plus haut diplôme obtenu avant la sortie est d'un niveau légèrement plus élevé pour les bacheliers 2014 que pour les bacheliers 2008. En effet, la part des diplômés sortis de l'enseignement supérieur après six années d'études au niveau bac +2, le plus souvent avec un BTS, a baissé de 2 points (23 % pour la cohorte 2014) au profit de celle des titulaires d'un plus haut diplôme de niveau bac + 3, qui a progressé de 5 points (26 %). Toutefois, la diplomation au niveau bac +5 concerne un peu moins de diplômés sortis de l'enseignement supérieur : 35 % pour la cohorte 2008 contre 36 % pour la cohorte 2014. Quelle que soit la cohorte, la diplomation au niveau bac +5 est plus élevée pour les bacheliers généraux : pour un diplômé sur deux, le plus haut diplôme obtenu est de niveau bac +5, il s'agit le plus souvent d'un master universitaire.

C'est donc au niveau bac +3, en lien avec la mise en œuvre progressive de la réforme LMD, que les différences entre les deux cohortes sont les plus importantes. Lorsque le plus haut diplôme obtenu avant la sortie est une licence générale, plus des trois quarts (77%) des bacheliers 2014 diplômés ont seulement une licence, part plus élevée de 14 points de celle des bacheliers 2008 diplômés (63%). En effet, pour 100 bacheliers 2014 dont le plus haut diplôme obtenu avant la sortie est une licence générale, 16 ont également obtenu un BTS au cours de leur cursus et 6 un DUT contre respectivement 27 et 10 bacheliers 2008 (Figure 3). Avoir un autre diplôme est beaucoup plus fréquent lorsque le plus haut diplôme obtenu

FIGURE 2 - Niveau de diplomation des bacheliers sortis au plus tard après six années dans l'enseignement supérieur

		Panel 2014		Panel 2008	
Non diplômés		20	-	22	-
Diplômés		80	%	78	%
Plus haut diplôme	Bac +2	18	23	19	25
	dont BTS	16	20	16	20
	dont DUT	2	3	4	4
	Bac +3	21	26	16	21
	dont licence	11	14	9	11
	dont licence professionnelle	9	12	7	9
	Bac +5	29	36	29	37
	dont master	20	25	18	23
	dont diplôme d'école d'ingénieurs	7	8	7	8
	dont diplôme d'école de commerce	3	3	4	5
	Autres diplômes du supérieur	12	15	14	18
Ensemble		100	100	100	100

Lecture: Parmi les bacheliers 2014 inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur après leur baccalauréat et sortis avant la rentrée 2020, 80 % sont diplômés. Cette part était de 78 % pour les bacheliers 2008.

Champ: France métropolitaine + DROM. Bacheliers 2008 et 2014 inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur après leur baccalauréat et sortis de l'enseignement supérieur au plus tard six ans après.

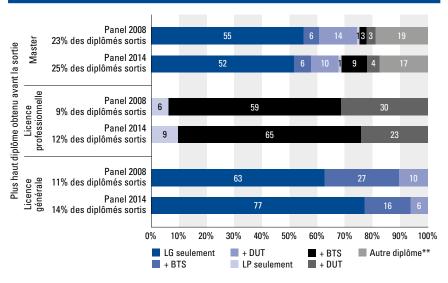
Source: MESR-SIES, Panels de bacheliers 2008 et 2014.

avant la sortie est une licence professionnelle: seuls 9 % des bacheliers 2014 ont uniquement une licence professionnelle. Cette part a toutefois progressé de 3 points entre les cohortes 2008 et 2014. Les bacheliers de la cohorte 2014 sont relativement plus nombreux, que ceux de 2008, à avoir obtenu un BTS avant leur licence professionnelle (65 %

contre 59 %), mais sont moins fréquemment titulaires d'un DUT (23 % contre 30 %). Enfin, lorsque le plus haut diplôme obtenu avant la sortie est un master universitaire, plus de moitié des bacheliers 2014 diplômés d'un master ont « seulement » une licence générale avant leur entrée en master (52 %) et 1 % « seulement » une licence

professionnelle. Toutefois, avant d'entrer en master, les bacheliers 2014 ont, plus souvent que ceux de 2008, obtenu au moins une licence professionnelle (14 % contre 7 %), après avoir eu un BTS ou un DUT pour la plupart d'entre eux. Inversement, la part de ceux qui ont au moins une licence générale avant d'entrer en master est moins élevée (68 % contre 75 %), baisse observée pour les diplômés d'une licence générale seulement (52 % contre 55 %) ou d'une licence générale et d'un DUT (10 % contre 14 %).

FIGURE 3 - Cumul de diplômes des bacheliers 2008 et 2014 sortis au plus tard après six années dans l'enseignement supérieur, diplômés d'une licence générale, professionnelle ou d'un master universitaire (en %)



Lecture: Parmi les bacheliers 2014 inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur après leur baccalauréat et sortis de l'enseignement supérieur avant la septième année avec comme plus haut diplôme un master, 9 % avaient obtenu en amont un BTS et une licence professionnelle. Cette part était de 3 % pour les bacheliers 2008.

Champ : France métropolitaine + DROM. Bacheliers 2008 et 2014 inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur après leur baccalauréat et sortis de l'enseignement supérieur au plus tard six ans après, diplômés d'une licence générale, professionnelle ou d'un master.

Source : MESR-SIES, Panels de bacheliers 2008 et 2014.

Trois bacheliers 2014
sur dix poursuivent encore
leurs études après 6 ans dans
l'enseignement supérieur
contre deux bacheliers 2008
sur dix

Les bacheliers 2014 inscrits dans l'enseignement supérieur directement après le baccalauréat poursuivent bien plus souvent leurs études pour une septième année que les bacheliers 2008 (29 % contre 20 %) (Figure 4). On peut y voir une confirmation de la plus grande ambition déclarée des bacheliers 2014 qui poursuivent leurs études, puisqu'ils étaient 58 % à souhaiter atteindre un niveau bac +5 contre 47 % des bacheliers 2008.

FIGURE 4 - Taux de poursuite d'études et répartition des bacheliers après six années dans l'enseignement supérieur selon le niveau de diplôme atteint (en %)

		Panel 2014			Panel 2008		
		Taux de poursuite d'études après six années dans l'enseignement supérieur	Part dans l'ensemble des bacheliers inscrits directement après le baccalauréat	Part dans l'ensemble des bacheliers en poursuite d'études après six années dans l'enseignement supérieur	Taux de poursuite d'études après six années dans l'enseignement supérieur	Part dans l'ensemble des bacheliers inscrits directement après le baccalauréat	Part dans l'ensemble des bacheliers en poursuite d'études après six années dans l'enseignement supérieur
Non diplômés		29	6	20	21	5	23
Diplômés		29	23	80	19	15	77
	Bac +2	19	3	10	6	1	5
	dont BTS	17	2	8	3	0	2
	dont DUT	30	1	3	15	1	3
	Bac +3	42	11	36	37	7	33
Plus haut diplôme	dont licence	53	9	31	56	6	30
	dont licence professionnelle	19	2	5	9	1	3
	Bac +5	23	6	22	20	6	29
	dont master	25	5	16	21	4	20
	dont diplôme d'école d'ingénieurs	17	1	4	16	1	5
	dont diplôme d'école de commerce	28	1	2	21	1	4
	Autres diplômes du supérieur	28	3	12	14	2	9
Ensemble		29	29	100	20	20	100

Lecture : Parmi les bacheliers 2014 inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur après leur baccalauréat, 25 % des diplômés de master universitaire poursuivent leurs études à la rentrée 2020. Cette part était de 20 % pour les bacheliers 2008.

Champ: France métropolitaine + DROM. Bacheliers 2008 et 2014 inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur après leur baccalauréat en poursuite d'études après six années dans l'enseignement supérieur.

Source : MESR-SIES, Panels de bacheliers 2008 et 2014.

Les bacheliers 2014 qui n'ont pas obtenu de diplôme du supérieur en six ans sont aussi près de trois sur dix à poursuivre leurs études à la rentrée 2020 (29%), part plus élevée que celle des bacheliers 2008 dans la même situation (21 %). Ils représentent 6% des bacheliers 2014 entrés en études supérieures (5 % pour les bacheliers 2008). Leurs parcours ont été jusque-là ponctués de nombreuses réorientations et pauses dans les études (Annexes 5 et 6): 38 % d'entre eux étaient en licence directement après leur baccalauréat, 29 % en BTS, 7 % en CPGE et 6 % en DUT. À la rentrée 2020, 29 % sont inscrits en 2e cycle d'études de santé, 23 % en licence, générale ou professionnelle, 11 % sont en école d'ingénieurs et 6 % en BTS. Les bacheliers 2008 non diplômés à la rentrée 2014 étaient relativement plus nombreux que les bacheliers 2014 non diplômés à la rentrée 2020 à être inscrits en licence directement après le baccalauréat (59 %) et en classe préparatoire aux grandes écoles (31 %). Leurs parcours ont également été marqués par des réorientations mais beaucoup moins par des pauses dans les études, notamment parce que le dispositif de la césure n'a été rendu possible au sein des universités qu'à partir de la rentrée 2015. À la rentrée 2014, 40 % d'entre eux étaient en école d'ingénieurs, 37 % en 2e cycle d'études médicales et 18% en licence générale ou professionnelle. Leurs parcours étaient davantage marqués par des trajectoires longues, avec redoublement, mais continues, que par des

changements d'orientation introduisant, de fait, un allongement de la durée des études. Les bacheliers 2014 diplômés au bout de six années dans l'enseignement supérieur sont relativement plus nombreux à poursuivre leurs études que les bacheliers 2008 diplômés après six ans d'études (29 % contre 19%). Ils représentent 23% des bacheliers 2014 entrés en études supérieures, part supérieure de 8 points à celle des bacheliers 2008 dans la même situation (15 %). Ces différences se retrouvent pour tous les diplômés, hormis ceux de licence générale. Toutefois, elles sont d'autant plus élevées que le niveau de diplôme est bas : +14 points pour les diplômés de niveau bac +2, niveau d'études où 19 % des bacheliers 2014 diplômés sont en poursuite d'études, +5 points pour les diplômés de niveau bac +3 (42 %) et +3 points pour les diplômés au niveau bac +5 (23 %). En effet, les diplômés de BTS, qui étaient peu nombreux à poursuivre leurs études dans le panel 2008 (3%) sont presque 17% dans ce cas dans le panel 2014. Les diplômés de DUT sont aussi deux fois plus nombreux à poursuivre leurs études (30 % contre 15 % six ans plus tôt), tout comme ceux de licence professionnelle (19% contre 9% six ans plus tôt). Cet allongement des études est lié à l'extension, entre ces deux cohortes, de la réforme LMD. Les diplômes de niveau bac +5 ne sont pas exempts de cette tendance à l'allongement des cursus, et ce, quel que soit le type de diplôme : +7 points pour les diplômés d'école de commerce (28 % des diplômés de 2014 en poursuite d'études), +4 points pour les diplômés de master (25%) et un point de plus pour les diplômés d'école d'ingénieurs (17%). Les bacheliers 2014 diplômés d'une licence générale, quant à eux, poursuivent un peu moins souvent leurs études que leurs homologues 2008 : si plus de la moitié (53%) des bacheliers 2014 diplômés au mieux d'une licence générale poursuivent des études six ans après leur entrée dans l'enseignement supérieur, cette part est inférieure de 3 points à celle des bacheliers 2008 dans la même situation.

En conclusion, les bacheliers 2014 n'ont pas connu les mêmes conditions d'études que les bacheliers 2008. Les changements intervenus à la fois au niveau du baccalauréat, de l'orientation et de l'organisation des études supérieures ont eu des répercussions sur leur accès aux études supérieures, leurs parcours et leur niveau de diplôme final. De nouvelles réformes importantes ont eu lieu ces dernières années : la loi ORE de 2018, qui vise à réduire l'échec en première année à l'université, le remplacement d'APB par Parcoursup pour améliorer encore l'orientation des bacheliers, la réforme de l'accès au master, et plus récemment le nouveau baccalauréat général. Toutes ces réformes auront aussi un impact fort sur l'accès à l'enseignement supérieur et le niveau de diplomation atteint par ces nouveaux bacheliers.

> Justine Klipfel MESR-SIES

Source : panels de bacheliers 2008 et 2014

Le panel 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. La dernière interrogation, réalisée en 2015, portait sur leur poursuite d'études à la date du 31 octobre 2014, soit au début de la septième année après leur entrée dans l'enseignement supérieur, et sur les diplômes qu'ils avaient obtenus jusque-là, donc au bout de six années complètes (de 2008-2009 à 2013-2014).

Le panel 2014 a été constitué d'un échantillon d'environ 18 200 jeunes bacheliers de la session 2014, issus du panel des élèves entrés en 6º en 2007, et complété de 5 000 autres jeunes tirés au sort dans les fichiers du baccalauréat 2014 sur la base de critères de formation et d'âge (bacheliers ayant 19 ans et plus) pour que l'échantillon final soit représentatif

de l'ensemble des bacheliers de la session 2014. La dernière interrogation, réalisée en 2022 et en cours d'exploitation, n'est pas prise en compte dans cette étude.

Les étudiants sont interrogés chaque année sur leur situation vis-à-vis de leurs études, ce qui permet de caractériser leurs parcours, avec ou sans réorientation et par filière. Les comparaisons présentées dans cette étude sont réalisées sur des champs comparables : les bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée suivante. Les données couvrent l'ensemble de leurs six premières années dans l'enseignement supérieur : de 2008-2009 à 2013-2014 pour le panel 2008 et de 2014-2015 à 2019-2020 pour le panel 2014.

Les panels de bacheliers 2008 et 2014 font suite à deux précédents panels qui avaient été initiés en 1996 et 2002 par le ministère de l'Éducation nationale.

Pour en savoir plus

- « Qui sont les bacheliers 2014 diplômés au niveau bac + 5 à la rentrée 2020? », Justine Klipfel, Note d'Information n° 22.06, MESRI-SIES, mai 2022
- «Les bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils à la rentrée 2020?», Justine Klipfel, Note d'Information n° 22.02, MESRI-SIES, janvier 2022
- «Parcours et réussite des étudiants au cours des cinq années universitaires suivant l'obtention de leur baccalauréat en 2014», Justine Klipfel, Note d'Information n° 21.06, MESRI-SIES, mai 2021
- «Parcours et réussite en master à l'université : les résultats de la session 2019 », Nicolas Razafindratsima & Lionel Bonnevialle, Note Flash n° 21.04, MESRI-SIES, février 2021
- «Parcours et réussite des étudiants au cours des trois années universitaires suivant l'obtention de leur baccalauréat en 2014», Eric Chan-Pang-Fong,
 Note d'Information n° 20.07, MESRI-SIES, avril 2020
- «Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2018 », Nicolas Razafindratsima & Lionel Bonnevialle, Note Flash n° 19.26, MESRI-SIES, décembre 2019
- «Le baccalauréat 2019 session de juin », Fanny Thomas, Note d'Information n° 19.28, MENJ-DEPP, juillet 2019
- «Les bacheliers 2014, entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la troisième année?», Eric Chan-Pang-Fong, Note d'Information n° 19.02, MESRI-SIES, janvier 2019
- « Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2017 », Nicolas Razafindratsima, Note Flash n° 18.22, MESRI-SIES, novembre 2018
- «Parcours dans l'enseignement supérieur : devenir des bacheliers 2008 », Hery Papagiorgiou & Juliette Ponceau, Note d'Information n° 18.06, MESRI-SIES, septembre 2018
- «Parcours et réussite en STS: les indicateurs de la session 2017», Mathias Denjean, Note Flash n° 18.08, MESRI-SIES, mai 2018
- «Les bacheliers 2014, où en sont-ils à la rentrée 2015? », Eric Chan-Pang-Fong, Note d'Information n° 17.09, MESRI-SIES, novembre 2017
- «À 18-19 ans, la moitié des jeunes envisagent leur avenir professionnel avec optimisme», Note d'Information n° 17.02, Jean-Paul Caille (MENESR-DEPP), Eric Chan-Pang-Fong & Juliette Ponceau (MENESR-SIES), Olivier Chardon & Gaëlle Dabet (INSEE), février 2017
- « Résultats définitifs de la session 2014 du baccalauréat : la voie professionnelle représente désormais un tiers des candidats », Note d'Information n° 15.08,
 Fanny Thomas, MENESR-DEPP, mars 2015
- « Résultats définitifs de la session 2008 du baccalauréat », Note d'Information n° 09.10, Delphine Perelmuter, MEN-DEPP, mai 2009

Secrétaire de rédaction : Clotilde Lixi